

Avis du Conseil Scientifique du Pôle de Ressources en Education Thérapeutique du Patient - Ile de France 8 Juillet 2015

Liste de données à prendre en compte pour choisir un organisme de formation en ETP, en vue d'une formation validante

Introduction

La France est, semble-t-il, le seul pays au monde à avoir formalisé aussi clairement l'Education Thérapeutique du Patient au niveau légal et réglementaire. En effet, dans la loi Hôpitaux Patients, Santé Territoire, du 22 juillet 2009, le législateur a proposé une définition légale de l'ETP. De même, ce texte stipule que les acteurs de l'ETP doivent faire montre de compétences en ETP.

Les textes d'application de la loi (décrets du 31 mai 2013, arrêté du 14 janvier 2015) définissent les compétences à maîtriser en ETP, en appréhendant la notion de compétence comme un processus, qui permet de mettre en synergie des ressources multiples dans une situation. Les ressources mobilisées sont diverses : des savoirs, des habiletés ou capacités, et des ressources à dimensions normatives (attitudes, valeurs, normes, rapport au savoir...).

En partant d'un modèle de formation d'au moins 40 heures, le législateur stipule les contenus de formation à minima qui sont obligatoires pour les coordonnateurs et les praticiens en ETP.

Il est à noter que si les conditions de mise en oeuvre des pratiques d'activités d'ETP sont très réglementées, les dispositifs de formation le sont paradoxalement beaucoup moins, ce qui facilite le développement d'une offre disparate.

Aussi, depuis la publication de ce cadre légal et réglementaire, le nombre des formations s'est démultiplié et il est délicat de pouvoir se repérer dans ce foisonnement.

Devant ce constat le Conseil Scientifique a rédigé ce document qui liste les critères et indicateurs à prendre en compte pour choisir un organisme de formation en ETP.

Il vise à faciliter la lecture des offres actuelles, au regard de leur pertinence par rapport aux compétences exigées par les textes réglementaires qui encadrent la pratique et la coordination de l'éducation thérapeutique du patient.

Rappel des compétences exigées par les textes

(cf arrêté du 31 mai 2013 relatif aux compétences requises pour dispenser l'ETP)

Les compétences techniques (appelées auparavant « biomédicales et de soins ») : connaissance de la pathologie et des méthodes de suivis et traitement des patients atteints et/ ou de leur entourage.

Les compétences relationnelles et pédagogiques : pour permettre une meilleure compréhension entre les professionnels et le patient afin de placer ce dernier dans une attitude positive et dynamique. Elles sont essentielles dans la mesure où les intervenants doivent être capables de déployer dans le cadre d'une démarche éducative des méthodes éducatives variées et appropriées qui favorisent l'assimilation par le patient de capacités d'autosoins et d'adaptation à la maladie.

Les compétences organisationnelles : pour permettre aux acteurs d'orchestrer le déroulement des actions d'éducation thérapeutique, en conciliant les attentes des patients à titre individuel et collectif et en coordonnant les actions entre les différents intervenants ou services, dans le cadre d'un programme relevant d'une démarche pédagogique structurée et facilitant la mise en oeuvre d'activités diversifiées et adaptées aux patients.

L'arrêté fixe la durée minimale d'enseignement théorique et pratique à quarante heures de façon à acquérir ces compétences.

Critères et indicateurs facilitant le choix d'une formation

Partant du principe que la démarche d'ETP doit être abordée avec les professionnels en formation d'une manière similaire à celle dont elle doit être mise en oeuvre avec les patients, les informations suivantes, descriptives du contenu et des méthodes pédagogiques, doivent être accessibles pour permettre d'éclairer les choix d'une formation:

Le niveau de formation

- Formation 40h: c'est le minimum requis par la loi pour obtenir un certificat de validation d'acquis. L'offre est nombreuse dans toutes les régions, émanant le plus souvent d'organismes privés.

- Diplômes Universitaires (DU): ces formations sont plus complètes que les précédentes et offre l'avantage d'être délivrée par une université. Un grand nombre d'universités les proposent aujourd'hui. La durée de ces diplômes se situe entre 60 et 150 heures;
- Master : c'est le diplôme le plus complet en ETP. Il est destiné à toutes les personnes qui ont un projet professionnel essentiellement lié à l'ETP. Ce diplôme se compose du master 1 et du master 2. Chaque année est composée de 600 heures environ. A ce jour seules 3 universités délivrent cet enseignement.

La formation

- La formation vise l'acquisition de compétences centrées sur les pratiques plus que théoriques. Si on considère qu'une compétence en ETP relève de la mise en synergie de ressources multiples (par exemple des savoirs, des habiletés...) dans une situation professionnelle, l'alternance entre les apports théoriques et pratiques est privilégiée.
- **La formation est pluriprofessionnelle.**
- **La formation se déroule essentiellement en présentiel, avec des formats de séminaires**
- La formation part de l'expérience des apprenants
- La formation mobilise des techniques d'animation participatives et centrées sur les apprenants qui relèvent des principes pédagogiques préconisés dans l'éducation thérapeutique du patient.
- La formation propose des outils et supports facilitant les pratiques, en cohérence avec la démarche de progression pédagogique.
- **Un suivi des applications des acquis personnels est proposé .**
- **Les modalités d'évaluation des acquis durant les inter-séquences et à la fin de la formation doivent être décrites.**
- Le descriptif de formation répond à un niveau d'ingénierie satisfaisant (définition d'objectifs de formation, demande de pré-requis, précision d'axes de programme,...).
- Les modèles pédagogiques permettant aux participants de construire leur apprentissage, de modifier progressivement leurs représentations et de développer leurs compétences doivent être privilégiés.
- Les séquences de formation débutent par une exploration des attentes, des représentations et des expériences des participants

L'organisme de formation

- L'organisme est spécialisé dans cette thématique et possède un agrément en tant qu'organisme de formation
- Son statut est précisé : université, société de formation, DU, Master, Formation DPC, association, fondation/chaire
- Il existe un site internet qui expose les thématiques de formation, les principes qui sous-tendent ses programmes
- **Son degré d'expertise dans le domaine peut être estimé : ancienneté, niveaux d'expertise des formateurs ; actualisation des contenus**

- L'organisme de formation est en capacité de proposer une adaptation de son offre de formation à la carte en plus de l'offre catalogue

Les formateurs

- L'expérience de formation des formateurs est décrite : expérience de terrain, cursus pédagogique,
- Les formateurs bénéficient d'une formation continue : supervision, analyse de pratiques
- Les formateurs salariés de l'organisme et les formateurs intervenant en sous traitance possèdent les mêmes qualifications